



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, par sa résolution numéro 017-01-2023, a autorisé la vente de gré à gré de l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU BIEN	ACQUÉREUR	MONTANT
Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 6 350 177, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur la rue du Rosier, à Pont-Rouge	Mario D'Amours	15 521,63 \$, incluant les taxes

Ledit immeuble a été vendu par acte notarié signé le 15 mars 2023 devant Me Paule Gasse, notaire à Pont-Rouge, sous le numéro 20 551 de ses minutes, lequel acte a dûment été publié au Registre foncier du Québec en date du 3 mai 2023 sous le numéro 27 993 928.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 10^E JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard